

2012



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS LOUDUNAIS**

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS ET SES COMMISSIONS	Page 4
I-1. Commission aménagement de l'espace, politiques du logement et piscines	Page 4
I-2. Commission développement économique	Page 4
I-3. Commission collecte des déchets, CODEVAL, et Agenda 21	Page 4
I-4. Commission enseignement, petite enfance, jeunesse	Page 4
I-5. Commission tourisme	Page 4
I-6. Commission cadre de vie, espaces naturels	Page 4
I-7. Commission culture, communication, vie associative, lien social	Page 4
I-8. Commission coopération décentralisée	Page 4
I-9. Commission Informatique et technologies de l'information	Page 4
I-10. Commission Accessibilité handicap	Page 4
II- LA COMMISSION « COLLECTE DES DECHETS, CODEVAL ET AGENDA 21 »	Page 5
III- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE	Page 6
III-1. Fourniture de contenants de pré-collecte	Page 6
III-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les déchets ménagers résiduels	Page 6
III-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables	Page 7
III-3. a) Pour les pavillons	Page 7
III-3. b) Pour l'habitat collectif et les points de regroupement	Page 7
III-3. c) Le parc de colonnes d'apport volontaire	Page 7
III-4. Communication et sensibilisation des usagers	Page 10
III-5. Les mesures pour la santé et l'environnement	Page 10
III-6 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)	Page 10
III-7 Collecte des textiles	Page 10
IV- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	Page 11
IV-1. Mode de collecte	Page 11
IV-2. Fréquence et horaires de ramassage	Page 11
IV-3. Tonnages collectés de 1996 à 2010	Page 11
V- COLLECTE SÉLECTIVE DES PRODUITS MÉNAGERS RECYCLABLES	Page 12
V-1. Mode de collecte	Page 12
V-2. Fréquence, horaires et jour de collecte	Page 12
VI- DÉCHÈTERIES	Page 14
VI-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais	Page 14
VI-2. Déchets des artisans et des services techniques communaux	Page 16
VI-3 Le vandalisme	Page 17
VII- DEVENIR DES DÉCHETS COLLECTÉS	Page 17
VIII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS	Page 18

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DÉCHETS

Page 19

I-1. Structuration des charges et recettes

Page 19

I-2 Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

Page 21

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Page 21

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

Page 21

I-2. c) Coût des déchèteries

Page 21

I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne

Page 21

I-2. e) Répartition des coûts du service par habitant

Page 22

II- LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Page 23



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.
Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS ET SES COMMISSIONS

I-1. Commission aménagement de l'espace, politiques du logement et piscines

La Communauté de Communes rénove le patrimoine dans les communes afin d'améliorer le cadre de vie, de valoriser le patrimoine urbain et de faciliter et sécuriser l'accès aux commerces et aux services. Plus de 20 communes ont bénéficié de ce dispositif.

La Communauté de Communes participe à l'élargissement de l'offre de logements en viabilisant les terrains pour permettre la construction de logements en accession à la propriété.

Elle soutient techniquement et financièrement la construction de logements sociaux.

Elle gère aussi les deux piscines communautaires.

I-2. Commission développement économique

Plusieurs actions sont menées par la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour le développement économique du territoire : offrir des bureaux et/ou des bâtiments artisanaux pour l'installation des entreprises, favoriser la création et la reprise d'entreprises par les Ateliers de la Création (dispositif régional), être à l'écoute des chefs d'entreprise et les aider dans leurs démarches.

I-3. Commission collecte des déchets, CODEVAL et Agenda 21

Détails ci-après

I-4. Commission enseignement, petite enfance, jeunesse

La Communauté de Communes assume les frais de fonctionnement et d'entretien des écoles maternelles rurales : mises aux normes, rénovation des locaux, dotation en matériel pédagogique et informatique.

Elle organise un service de transport scolaire, en convention avec le Conseil Général de la Vienne. Ses agents sont présents dans les écoles et les cars de ramassage scolaire. Elle assure aussi depuis le 1er janvier 2008 l'accueil périscolaire dans les écoles dont elle a la compétence.

I-5. Commission tourisme

Elle met en œuvre une stratégie de développement touristique et propose des actions de promotion du territoire par l'édition de documents ou l'organisation de manifestations touristiques. Elle met en valeur le patrimoine de pays et soutient la création d'hébergements touristiques.

I-6. Commission cadre de vie, espaces naturels

Elle travaille à des projets de préservation et de valorisation du territoire. Elle aménage et entretient des sentiers pédestres, de découvertes et d'interprétation.

I-7. Commission culture, communication, vie associative, lien social

Soutenir le développement culturel et assurer une information auprès des habitants sur les actions menées par la communauté de communes.

I-8. Commission coopération décentralisée

Elle met en œuvre un projet de coopération avec Dapelogo au Burkina Faso et Marigot en Haïti.

I-9. Commission Informatique et technologies de la communication

Elle a en charge les décisions concernant notamment le Système d'Information Géographique, la dématérialisation...

I-10. Commission Accessibilité handicap

Elle travaille à l'état des lieux de l'accessibilité handicap dans le territoire.

II- LA COMMISSION « COLLECTE DES DECHETS, CODEVAL, AGENDA 21 »

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1er janvier 1993.

Cette dernière était auparavant du ressort du SISEL (Syndicat Intercommunal de Solidarité et d'Expansion en Loudunais).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière, Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux magazines (90 points pour 52 communes dont sept associées) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges.

III- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Le Service environnement assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 24 431 habitants (soit 10 726 foyers : INSEE 2011) et 640 entreprises et établissements publics sur les 52 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les journaux et magazines ;
- la collecte des déchets encombrants sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets des commerces et Déchets Industriels Banals (DIB) des zones d'activités ;
- la collecte des DASRI.

L'ensemble du service est assuré en régie par une équipe composée d'un chef de service, de 10 chauffeurs poids-lourds, de 8 agents de collecte et de 8 gardiens de déchèteries.



III-1. Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (habitants et commerces) les équipements de pré-collecte que sont les bacs roulants, les caissettes, les colonnes d'apport volontaire... Elle en assure la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le Service environnement ou leur mairie, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants.

III-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les déchets ménagers résiduels

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'habitants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons soit de bac de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

Chaque demande d'intervention sur les bacs est examinée afin de vérifier la conformité de la dotation par rapport à la règle présentée ci-dessous.

III-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables

III-3. a) Pour les pavillons

La collecte des emballages recyclables est effectuée avec des caissettes jaunes de 70 litres (1 à 2 caissettes par foyer en fonction du nombre de personnes).

III-3. b) Pour l'habitat collectif et les points de regroupement

Les immeubles et les points de regroupement sont équipés de conteneurs gris avec couvercle jaune (de 180 à 750 litres). La dotation dépend de la typologie de la résidence ou du point de regroupement et des proportions d'emballages usuelles dans les poubelles.

III-3. c) Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des journaux-magazines par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 90 points (Tableau 1 «Communes desservies» p. 8 et 9).

Un point recyclage est composé :

- d'un conteneur de 3m³ ou 4m³ pour le verre ;
- d'un conteneur de 4m³ pour les journaux magazines.

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche



de 350 habitants, avec au minimum un par commune. Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est de un point par tranche de 500 habitants.

Des points secours sont installés au niveau des déchèteries. Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m3 destinés exclusivement aux déchets d'emballages légers, d'un conteneur verre et d'un conteneur journaux magazines.



Tableau 1 - Communes desservies

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OM*	CS**		
LOUDUN	LOUDUN dont ROSSAY	6 989	C1	C1	23	1
	ARCAY	401	C1	C0,5	1	
	BASSES	342	C1	C0,5	1	
	BEUXES	530	C1	C0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	599	C1	C0,5	2	
	CHALAIS	520	C1	C0,5	2	
	MAULAY	195	C1	C0,5	1	
	MESSEME	222	C1	C0,5	1	
	MONTERRE-SILLY	712		C0,5	2	
	LA ROCHE-RIGAUT	535	C1	C0,5	1	
	SAINT-LAON	125	C1	C0,5	1	
	SAMMARCOLLES	625	C1	C0,5	2	

MONCONTOUR	MONCONTOUR	1 012	C1	C0,5	5	
	dont MESSAIS		C1	C0,5		
	dont OUZILLY-VIGNOLLES		C1	C0,5		
	dont SAINT-CHARTRES		C1	C0,5		
	ANGLIERS	651	C1	C0,5	3	
	AULNAY	104	C1	C0,5	1	
	LA CHAUSSEE	177	C1	C0,5	1	
	CRAON	199	C0,5	C0,5	1	
	LA GRIMAUDIERE	384	C1	C0,5	3	1
	dont VERGER-SUR-DIVE		C1	C0,5		
	dont NOTRE DAME D'OR		C1	C0,5		
	MARTAIZE	386	C1	C0,5	1	
	MAZEUIL	233	C1	C0,5	1	
	SAINT-CLAIR	204	C1	C0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES dont FRONTENAY-SUR-DIVE	1 329	C1	C0,5	2	
			C1	C0,5		

* ordures ménagères

**collecte sélective

C1 = une fois par semaine

C0,5 = une fois tous les quinze jours

Tableau 1 - Communes desservies

MONTS-SUR-GUESNES

Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
		OM*	CS**		
MONTS-SUR-GUESNES	704	C1	C 0,5	2	1
BERTHEGON	279	C1	C 0,5	1	
DERCE	162	C1	C 0,5	1	
GUESNES	232	C1	C 0,5	1	
NUEIL-SOUS-FAYE	252	C1	C 0,5	1	
POUANT	403	C1	C 0,5	1	
PRINCAY	236	C1	C 0,5	1	
SAIRES	142	C1	C 0,5	1	
VERRUE	377	C1	C 0,5	1	

LES TROIS-MOUTIERS

TROIS-MOUTIERS	1 067	C1	C 0,5	2	1
BERRIE	267	C1	C 0,5	1	
BOURNAND	706	C1	C 0,5	1	
CURCAY-SUR-DIVE	227	C1	C 0,5	1	
GLENOUZE	120	C0,5	C 0,5	1	
MORTON	372	C1	C 0,5	1	
POUANCAY	241	C1	C 0,5	1	
RANTON	189	C1	C 0,5	1	
ROIFFE	693	C1	C 0,5	2	
SAINT-LEGER-DE-MONT-BRILLAIS	389	C1	C 0,5	1	
SAIX	248	C1	C 0,5	1	
TERNAY	180	C1	C 0,5	1	
VEZIERES	353	C1	C 0,5	3	
RASLAY	118	C1	C 0,5	1	
Total	24 431			87	5

* ordures ménagères

**collecte sélective

C1 = une fois par semaine

C0,5 = une fois tous les quinze jours

III-4. Prévention et sensibilisation des usagers

L'année 2012 a été marquée par diverses animations auprès des scolaires, des associations et du grand public.

Exemples d'actions de sensibilisation auprès des scolaires : visites à la déchetterie de Loudun et au centre de tri de Saint-Georges-Les-Baillargeaux pour 3 classes. Trois écoles primaires du Pays Loudunais et des élèves du lycée professionnel Marc Godrie ont été sensibilisés au recyclage des déchets et au compostage.

Un calendrier de collecte 2012 a aussi été publié et distribué dans tous les foyers via le journal de la Communauté de Communes, distribué dans tous les foyers du territoire.



Information et sensibilisation au compostage à domicile :



Une exposition itinérante et commentée par l'ambassadrice du tri de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, a été organisée lors de manifestations grands publics : Foire exposition de Loudun, fête des jardins de Loudun, animations pour la semaine du développement durable, Dives buissonnières de Moncontour.

Quatre composteurs de quartier ont été installés sur la commune de Loudun en partenariat avec le bailleur social Habitat 86.

III-5. Les mesures pour la santé et l'environnement

Le personnel du Service environnement de la Communauté de Communes bénéficie de la mise à disposition d'un centre technique offrant toutes les facilités pour assurer l'hygiène dans le travail (vestiaires, douches...). Il dispose aussi des tenues de sécurité adéquates.

III-6 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire, a mis en place une collecte des déchets d'activités piquants et coupants issus des patients en auto-traitement. Cette collecte a deux objectifs principaux : assurer un service supplémentaire au particulier et garantir la sécurité de nos agents de collecte. Pour l'année 2012, 1 125 boîtes DASRI ont été distribuées dans les 6 pharmacies du Pays Loudunais.



III-7 Collecte des TLC (textile, linge, chaussure)

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des TLC est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes, à cet effet, vingt points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a pu permettre la valorisation de 22 tonnes de vêtements en 2012.



IV- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

IV-1. Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 52 communes du Pays Loudunais. Afin de sécuriser les collectes et de faciliter le travail de nos agents, les marches arrière sont supprimées au profit de points de regroupement.

IV-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Seules les communes de Glénouze et de Craon ne sont collectées qu'une fois tous les quinze jours.

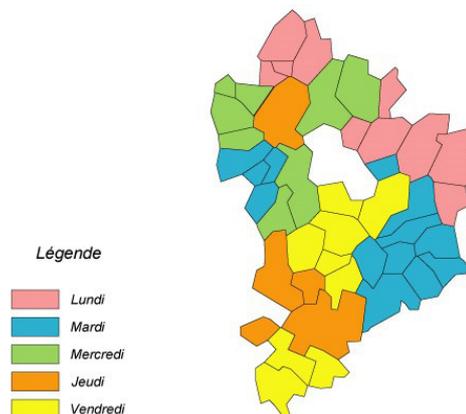
Les collectes sont réalisées de 5h00 à 22h00. Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.

Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

IV-3. Tonnages collectés de 1996 à 2012

En 2012, 5 545 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte. On constate une diminution importante des tonnages collectés depuis 2007 de 19%.

Jours de collecte des ordures ménagères



Graph 1 - Evolution des tonnages en ordures ménagères résiduelles de 1998 à 2012



V- COLLECTE SÉLECTIVE DES PRODUITS MÉNAGERS RECYCLABLES

V-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un système de collecte sélective :

- soit d'une collecte en porte à porte des emballages recyclables (flacons plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires) ;
- soit d'un apport volontaire sur des points recyclage pour le verre et les journaux magazines.

V-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sur les secteurs d'habitat dispersé. La collecte s'effectue pour les zones les plus urbaines une fois par semaine en benne à double compartiment (ordures ménagères et emballages recyclables collectés simultanément). Pour le reste du territoire, une benne classique effectue le ramassage des emballages ménagers.

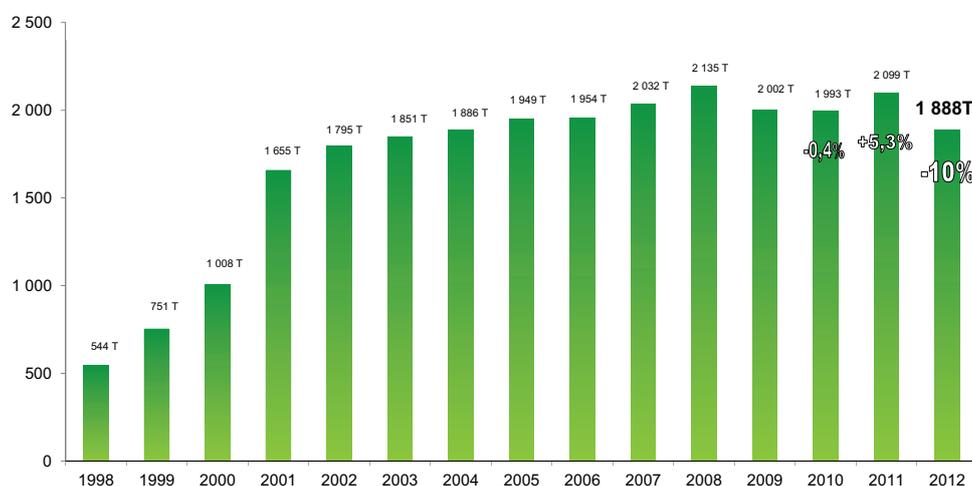
Les collectes sont réalisées de 5h00 à 22h00.



En 2012, 1 888 tonnes d'emballages recyclables, de journaux-magazines et de verres ont été collectés soit une diminution de 10 % par rapport à l'année 2011.

Cette baisse concerne exclusivement les déchets recyclables collectés en apport volontaire. Les tonnages en emballages recyclables collectés en porte à porte ont légèrement augmenté.

Graphe 2 - Évolution des tonnages en emballages recyclables et journaux-magazines de 1998 à 2012



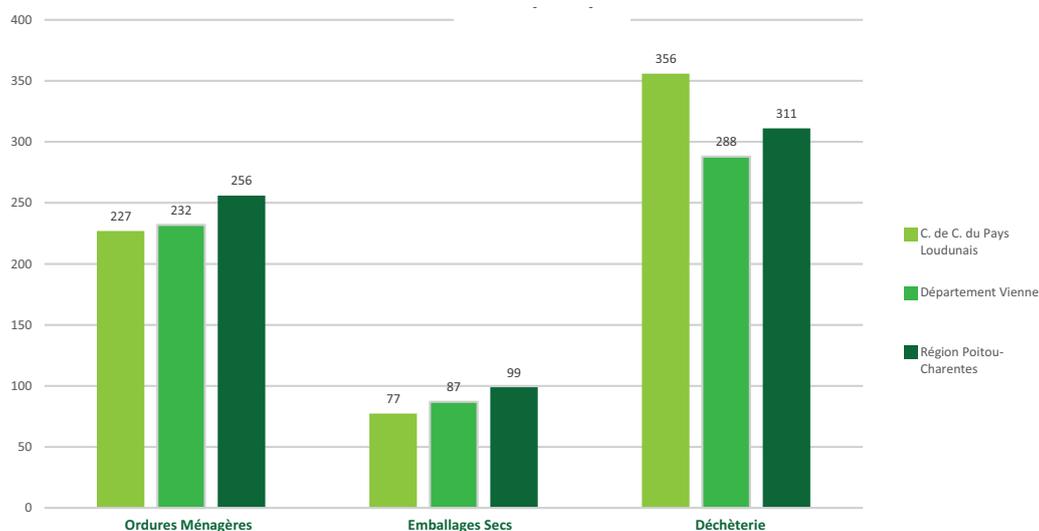
Graphe 3 - Évolution de la production de déchets ménagers depuis 2006 (en kg/hab./an)



Tableau 2 - Évolution de la production de déchets ménagers depuis 2006 (en kg/hab./an)

Kg/hab/an	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Verre	Papiers - Journaux
2006	278,48	21,38	40,95	17,01
2007	278,11	19,79	42,50	20,22
2008	267,45	19,11	46,69	20,91
2009	254,17	21,63	39,88	19,77
2010	240,32	21,45	38,81	20,68
2011	238,83	22,67	40,66	21,89
2012	227,83	23,32	35,01	19,26

Graphe 4 - Comparaison de la production de déchets en fonction du territoire (en kg/hab./an)



Le Pays Loudunais se caractérise par une production en ordures ménagères et en déchets ménagers recyclables faible par rapport à la moyenne départementale et régionale.

VI- DÉCHÈTERIES

Cinq déchèteries ont été mises en place, au cours de l'année 1999, pour collecter les déchets encombrants et les déchets ménagers toxiques. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et à Saint-Clair.

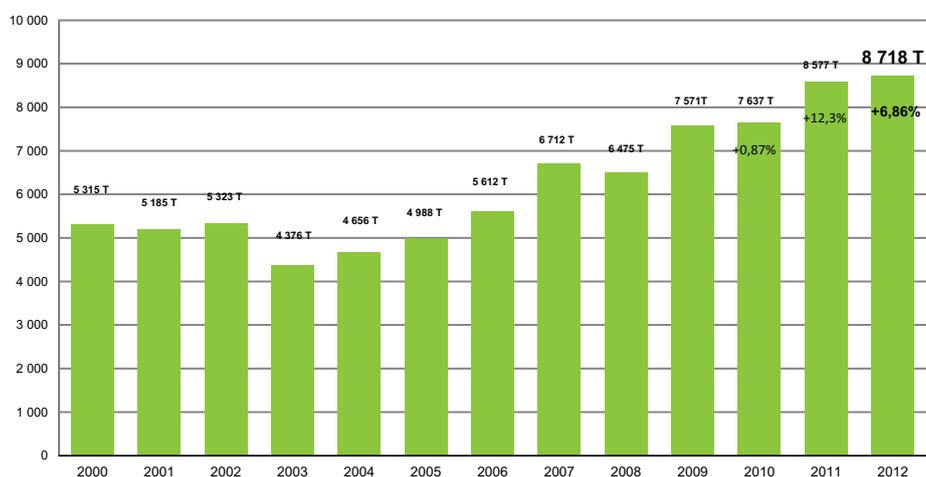
VI-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2012, 71 502 entrées ont été enregistrées soit une augmentation de 16% depuis 2008. Cependant cette fréquentation a diminué depuis 2011 de 8.5%.

Les tonnages ont augmenté fortement : +30 % en cinq ans pour dépasser 8 717 tonnes.



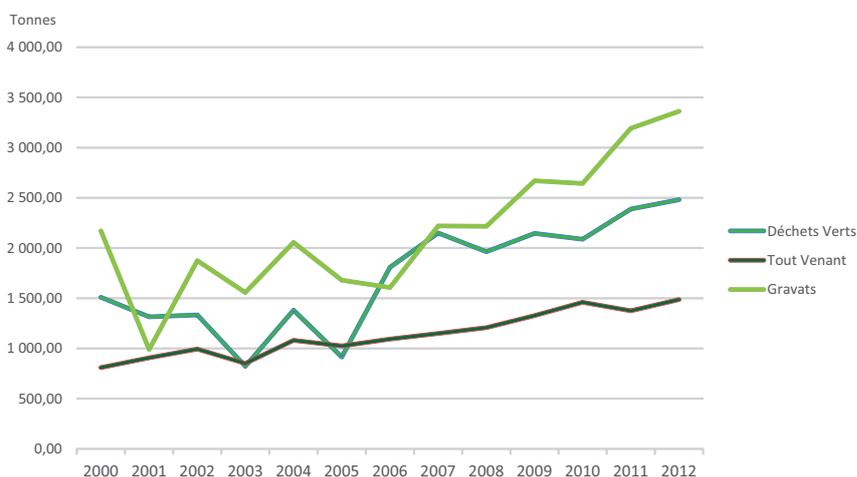
Graph 5 - Évolution des tonnages collectés en déchèteries de 2000 à 2012



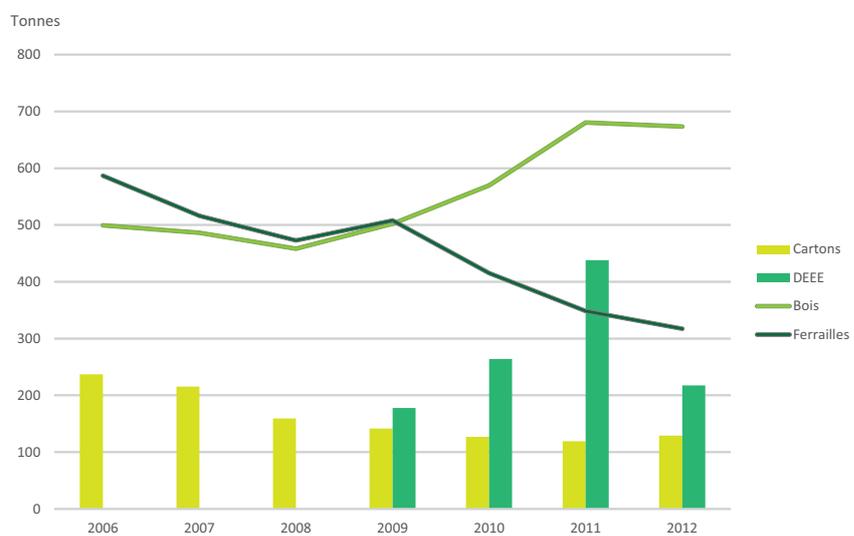
Les déchets apportés en déchèterie sont en augmentation constante depuis 2003 pour atteindre les 8 718 Tonnes en 2012. Ils représentent 54% de la totalité des déchets.

Les gravats avec 3 361 T, représentent 38% des déchets de déchèteries, et les déchets verts 28%. La quantité de ces déchets a augmenté ces trois dernières années, alors que la production de ferraille a quant à elle diminué avec la mise en place de la collecter des D3E (Déchets d'Équipements Électroniques et Électroménager).

Graph 6 - Évolution des tonnages collectés en déchèteries depuis 2000



Graphe 7 - Évolution des tonnages collectés en déchèteries depuis 2000



VI-2. Déchets des artisans et des services techniques communaux

Les artisans, résidant dans les 52 communes du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle, à l'exception des produits toxiques. Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel du traitement et du transport des déchets.

Tableau 3 - Conditions d'accès aux déchèteries

DÉCHÈTERIES	HORAIRES D'OUVERTURE	PRODUITS ACCEPTÉS	PRODUITS REFUSÉS	MODALITES D'ACCÈS
LOUDUN – MESSEMÉ	Lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h Fermée jours fériés	Encombrants (électroménagers, mobilier)		Accès GRATUIT Accès strictement RESERVE aux HABITANTS de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ACCES INTERDIT : Aux « camions plateaux » Aux bennes basculantes, Aux fourgons d'une longueur supérieure à 2,25 m et d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes
LES TROIS-MOUTIERS	Lundi, Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h30 Mercredi : 14h-18h30 Jeudi : 9h-12h Fermée mardi et jours fériés	Déchets verts (feuilles, tontes, tailles et branchages...) Le textile, Les pneumatiques,	L'amiante, Les médicaments,	
MONTS-SUR-GUESNES	Lundi, Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h30 Mercredi : 14h-18h30 Jeudi : 9h-12h Fermée mardi et jours fériés	Ferrailles et métaux non ferreux Gravats Bois	Les produits explosifs (bouteilles de gaz...) Les ordures ménagères,	
LA GRIMAUDIÈRE	Lundi, jeudi et samedi : 9h-12h Mardi et vendredi : 14h-18h30 Fermée mercredi et jours fériés	Produits recyclables : verre, papiers-cartons, bouteilles en plastique, Déchets ménagers spéciaux : huiles de vidange, produits d'entretien, peintures, vernis et colles, piles, batteries et produits de bricolage...	Les déchets hospitaliers ou de soins	
SAINT-CLAIR	Lundi, jeudi et samedi : 14h-18h30 Mardi, et vendredi : 9h-12h Fermée mercredi et jours fériés			

Pour des apports inférieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait sur la déchèterie la plus proche.

Pour des apports supérieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait exclusivement sur la déchèterie de Loudun-Messemé.

Aucun paiement n'est effectué sur la déchèterie : une facture correspondant aux dépôts effectués est envoyée chaque semestre aux professionnels.

Les dépôts de déchets recyclables (papier, carton, ferraille, bois) pour les industriels sont autorisés pour des volumes inférieurs à 3 m³.

Tableau 4 - Tarifs 2012 des dépôts en déchèterie

Nature des déchets	Prix de la tonne Déchèterie de Loudun	Prix au m ³ Autres Déchèteries
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit
Déchets inertes	3.30 €	3.90€
Déchets verts	35.70 €	9.70 €
Tout-venant	99.00 €	11.80 €
Bois	83.50 €	11.70 €

VI-3 Le vandalisme

Depuis plusieurs années, nous constatons une recrudescence des actes de vandalisme dans les déchèteries, aussi bien des dégradations que des vols de matériaux.

VII- DEVENIR DES DÉCHETS COLLECTÉS

Tableau 5 - Localisation des unités de traitement

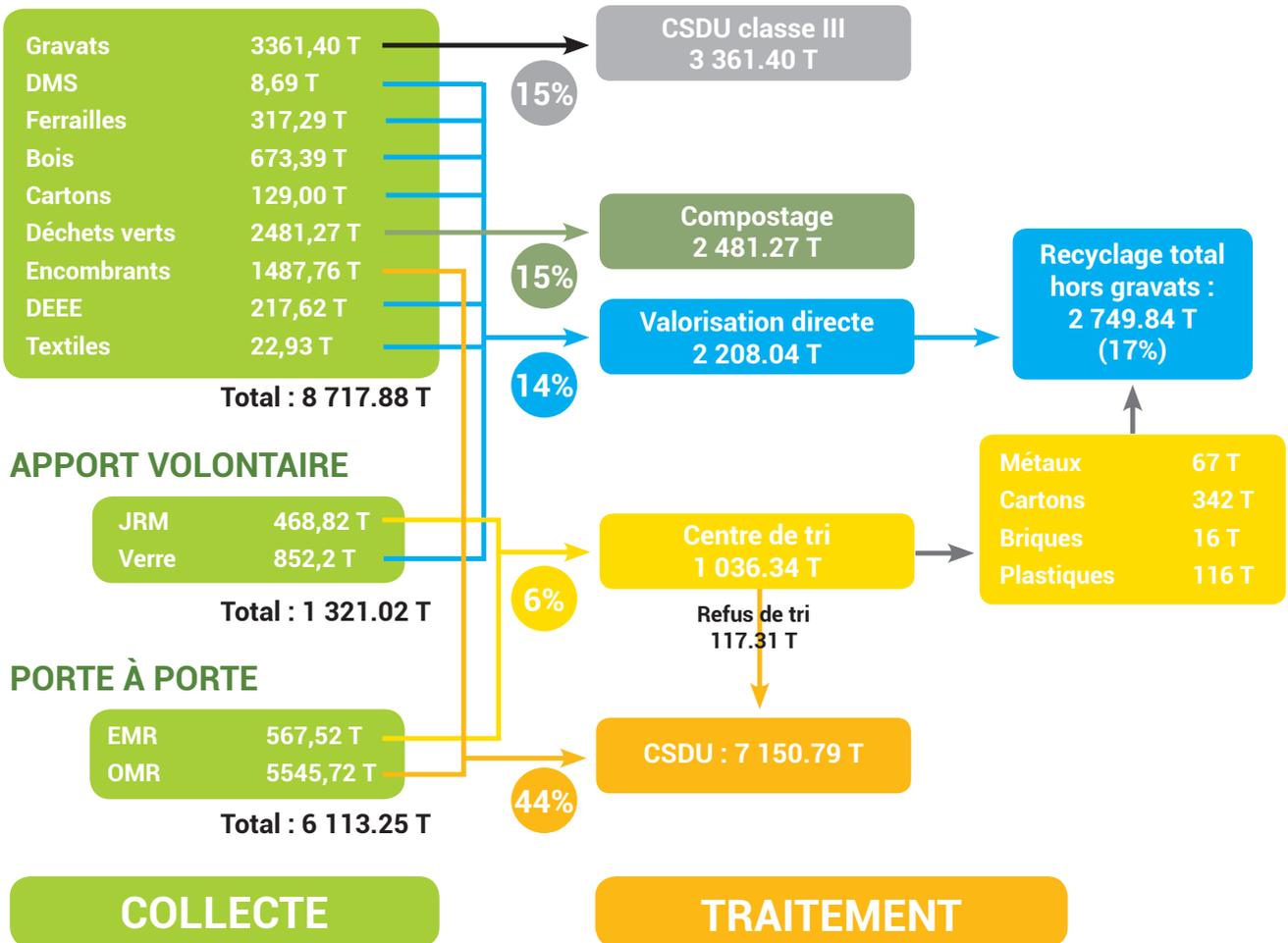
Déchets Collectés	Unité de traitement et localisation	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	CSDU COVED (Chanceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Journaux-Magazines	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac-16)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE (Ingrandes-86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	CSDU COVED (Champceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtellerault-86)	Valorisation matière
Bois	ECOSYS (Beaumont en Véron-37)	Valorisation matière
Gravats	CSDU Classe 3 (Messemé-86)	Enfouissement
Cartons	AFM Derichebourg (Châtellerault-86)	Valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (huiles minérales, batteries, piles)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Screlec	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	ECOSYSTEMES (86)	Traitement

VIII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) dépasse 35 % des tonnages collectés. La part de déchets traités en centre de stockage de déchets ultimes représente 44 % des déchets collectés.

DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2012 (16 152.14 T)

DÉCHÈTERIES



Par rapport à 2011, nous constatons une diminution de 15% de déchets valorisés directement.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus de la matrice Comptacoût créée par l'Ademe. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque type de déchets et de comparer chaque collectivité.

I-1. Structuration des charges et recettes

Graphe 8 - Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2009



Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 284 632 € TTC en 2012, soit une augmentation de 7.6 % depuis 2011. 36.3% de ces dépenses sont imputées au traitement des déchets, et 17.1% pour la collecte.

Graphe 9 - Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2012

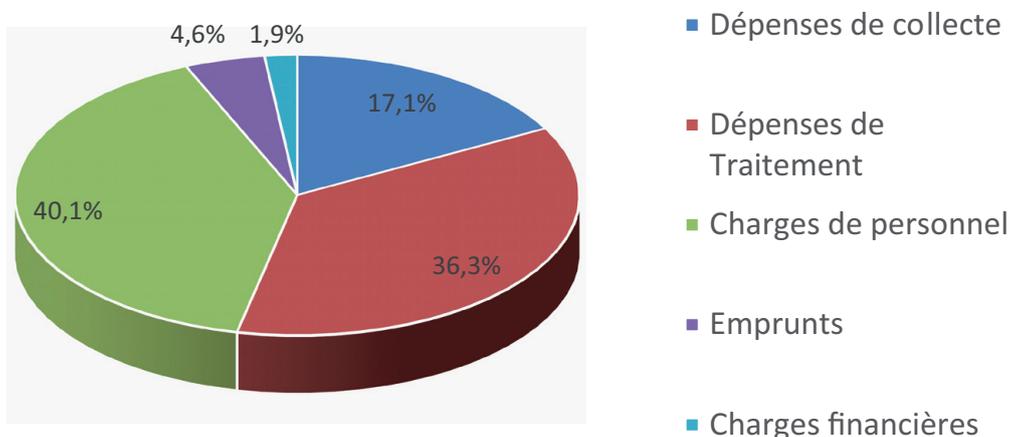
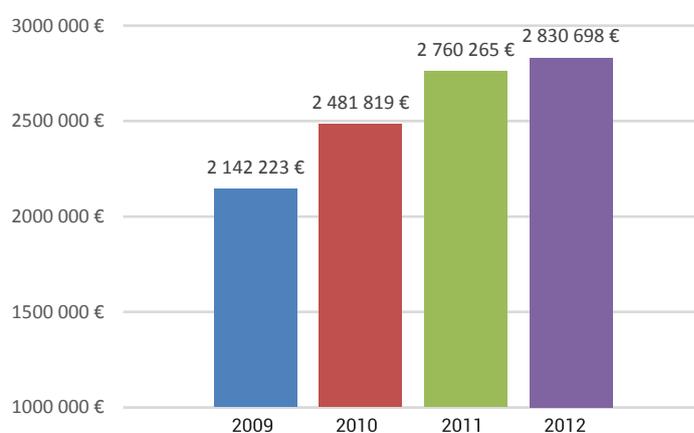


Tableau 6 - Évolution des principales dépenses de fonctionnement

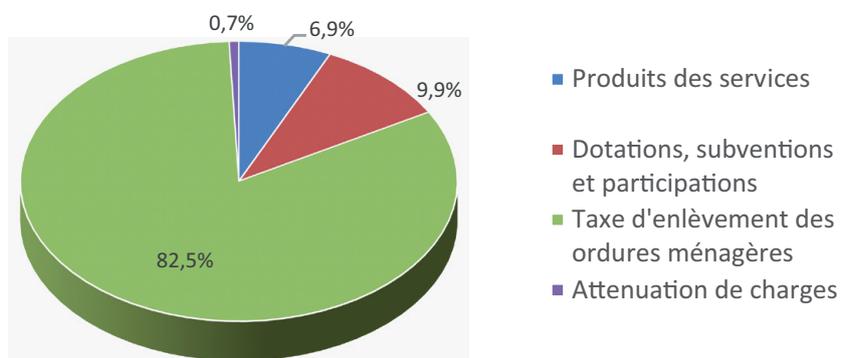
	2011	2012	Evolution
Dépenses de Collecte	394 926 €	393 039 €	-0.4%
Dépenses de Traitement	734 890 €	828 543 €	+ 12.7%
Charges de Personnel	845 424 €	915 841 €	+ 8.3%
Emprunts	100 868 €	104 574 €	+3.6%
Charges financières	46 341 €	42 635 €	-7.9%
Total	2 122 449 €	2 284 632 €	+7.6%

Graphe 9 - Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2009



Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 2 830 698 € TTC en 2012, soit une augmentation de 2.5% depuis 2011.

Graphe 10 - Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2012



La principale source de recettes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (82.5% du total).

Tableau 7 - Évolution des principales recettes de fonctionnement

	2011	2012	Évolution
Produits des services (vente de matériaux, de composants...)	216 619 €	194 150 €	-10.3%
Dotations, subventions et participations	271 256 €	280 774 €	+3.5%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 257 261 €	2 335 478 €	+3.4%
Atténuation de charges	11 422 €	20 296 €	+77.7%
Produits exceptionnels	3 707 €		
Total	2 760 265 €	2 830 698 €	+2.5%

Les aides pour le tri des emballages représentent 9.9% des recettes.

La société Eco-Emballages soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages. Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication. Elles se sont élevées en 2012 à : 280 774 €.

I-2. COMPARAISON DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS PAR FLUX

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Dépenses pour un montant de 1 178 488 € HT pour 5 545 tonnes soit un coût complet de 212.53 € HT la tonne. Le coût du service (coût complet – aides reçues + charge nette de TVA) est de 221.49 € TTC la tonnes.

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

Dépenses pour un montant de 466 716 € HT pour 1 888 tonnes soit un coût complet de 247.20 € HT la tonne. Le coût du service (coût complet – aides reçues + charge nette de TVA) est de 51.76 € TTC la tonne

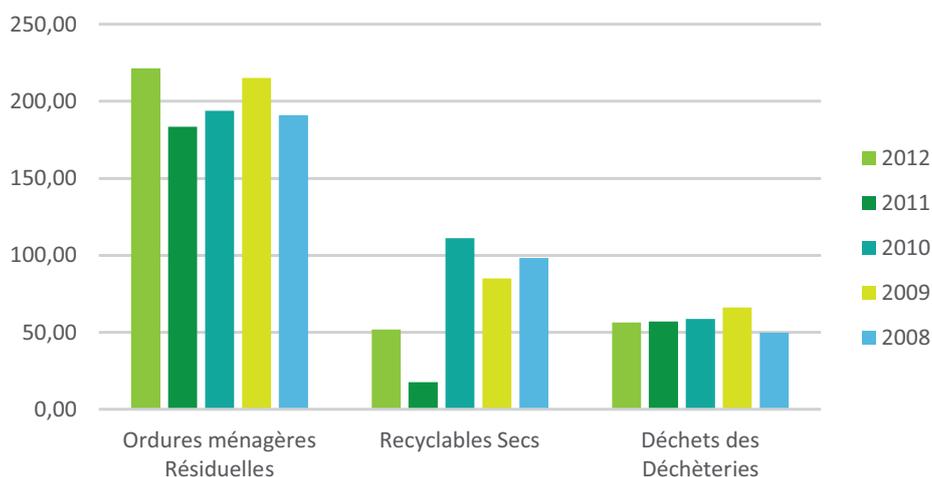
I-2. c) Coût des déchèteries

Dépenses pour un montant de 539 491 € HT pour 8 718 tonnes soit un coût complet de 61.88 € HT la tonne. Le coût du service (coût complet – aides reçues + charge nette de TVA) est de 56.37 € TTC la tonne.

I-2. d) Répartition des coûts TTC du service à la tonne

Coût total du service déchets : 329.61 € TTC la tonne

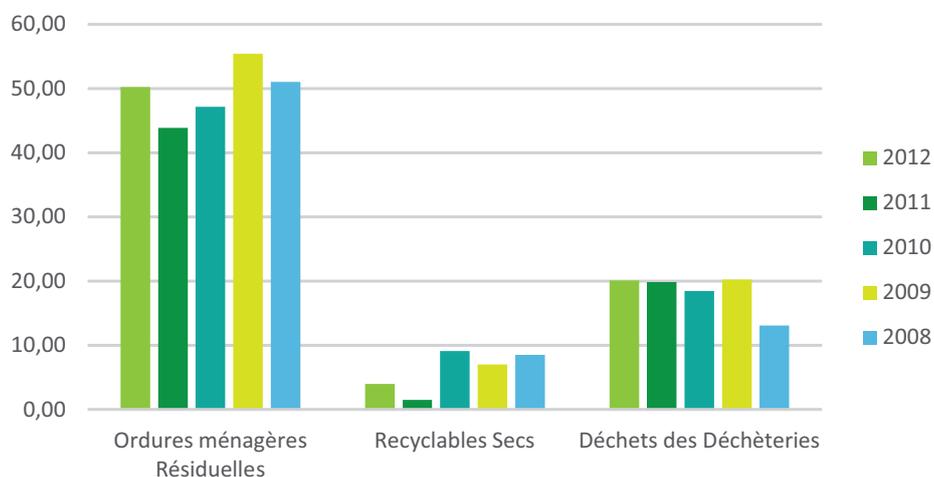
Graphe 11 - Évolution des coûts par tonne depuis 2009



I-2. e) Répartition des coûts TTC du service par habitant

Coût total du service : 74.39 € TTC par habitant

Graphe 11 - Évolution des coûts par tonne depuis 2009



II- LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Tableau 8 - Les prestations rémunérées à des entreprises

	Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
COLLECTE	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	26650,19€
TRANSPORT & TRAITEMENT	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets RTL	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	123988,69€
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	Val Vert Tri	Réception, tri et stockage des matériaux	118811,41€
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Saint-Sauveur 86)	467543,48€
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	51643,83€
	Bois	Marché de service	ECOSYS	Valorisation bois issus des cinq déchèteries	25801,47€
	DASRI	Marché de service	TECMED environnement	Collecte et traitement des déchets d'activités de soins des particuliers	2160,62€
	Huile moteur	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des huiles	988,53€



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

Pôle déchets

2 rue de la Fontaine d'Adam
05 49 22 54 02 - 05 49 22 99 77
contact@pays-loudunais.fr